Crime d’honneur à Lodelinsart (Belgique) : Mudusar Sheikh libéré sous bracelet électronique

26/05/2017 à 19h54

Sadia Sheikh était issue d’une famille pakistanaise intégriste, très attachée à sa culture où la femme n’a que peu de place. Mais cette jeune femme, qui fréquentait l’université du travail, voulait vivre à l’européenne. Elle avait d’ailleurs un petit ami secret, mais se doutait que cette relation, si elle était découverte, pouvait lui valoir les foudres familiales.

Car Sadia était promise à un oncle lointain, là-bas au Pakistan. Un mariage religieux avait déjà été célébré via Internet. La jeune femme n’en voulait évidemment pas. Elle avait d’ailleurs fugué car elle craignait pour sa vie, au point de rédiger son propre testament.

Et Sadia avait raison d’avoir peur. En 2007, ses proches l’ont attirée dans un guet-apens mortel. Prétextant des excuses, Mudusar, son frère l’a invitée à revenir à la maison de la rue du Chenois. C’était pour mieux lui tirer dessus à deux reprises. Sadia est morte à l’hôpital tandis que son assassin se cachait du côté des Barrages de l’Eau d’Heure. Il fut d’ailleurs arrêté quelques semaines plus tard.

L’enquête , menée par la police locale de Charleroi, a finalement conclu à un crime d’honneur. Mudusar Sheikh a donc été déféré devant la cour d’assises, mais son père, sa mère et sa deuxième sœur également. Le premier verdict, qui confirmait le complot familial, a été cassé. Mais le deuxième procès n’a rien changé, sinon la hauteur des peines : Mudusar a écopé de

15 ans de réclusion, à l’instar de sa mère. Le père, lui, a été condamné à 25 ans de prison.

Après 9 ans de détention, Mudusar Sheikh a introduit une demande de bracelet électronique devant le tribunal d’application des peines. Selon ce dernier, le jeune homme a progressé dans sa vision de la société et prône désormais un discours d’ouverture. Le bracelet électronique lui a donc été accordé sous une série de conditions : poursuivre son cursus universitaire et son suivi psychologique, travailler et s’interdire de fréquenter son père, sa mère et sa sœur vivante.

La DH